



EXTRAIT N°18/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2021

Date de convocation :	la	L'an deux mil vingt et un et le vingt-cinq du mois de janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	<p>PRESENTS : <u>Adjoints</u> : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,</p> <p><u>Conseillers municipaux</u> : M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. PALIX Pierre, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, Mme MENCE Marielle, M. ADELAIDE Michel, Mme Sandrine RIERNY, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clémence, M. MARLET Daniel.</p>
En début de séance :		
Présents	28	
Procurations	2	
Absents	2	
Excusés	1	
En cours de Séance :		
Présents	28	<p>ABSENTS EXCUSES : M. ARETO Joseph, (procuration à M. Claude ADELE), Mme LARAIRIE Sylvia, (procuration à M. Jean-Christophe ROSELET), ATHANASE Rémy.</p>
Procurations	2	
Absents	2	
Excusés	1	<p>ABSENTS NON EXCUSES : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane.</p>
Préfecture Martinique Contrôle de légalité REÇU LE	02 FEV. 2021	<p>ABSENTS : M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DGA3), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST), M. José SOUDOUMON.</p>

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Josée LAMIN pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH

Le Maire expose :

La ville de Saint-Joseph souhaite être partie prenante de son schéma de développement touristique. A ce titre, un partenariat avec les acteurs ayant en charge la structuration et la définition d'un projet mettant en exergue l'ensemble des potentialités de notre territoire devient dès lors une priorité.

Ce projet partenarial comporterait 2 phases :

1. Une étude mettant en avant le potentiel de développement touristique de la Ville de Saint-Joseph (un diagnostic de l'offre touristique de la Ville et des axes de développement touristique parmi lesquels le campus digital, qui intégrerait un « incubateur » - ce dernier serait piloté par le CMT-);
2. Un accompagnement technique du CMT sur la mise en place des propositions. Cet accompagnement serait piloté par la direction Marketing du CMT pour ce qui concerne « l'incubateur » et par la Direction Développement des Filières Touristiques pour ce qui concerne la structuration de l'offre touristique de la Ville (patrimoine culturel et artistique, religieux et naturel, ...).

L'opération a été estimée à la somme de 20 000,00 € H.T. Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES		TAUX
Etude & accompagnement pour le schéma de développement touristique	20 000,00 €	Ville Autofinancement Comité Martiniquais du Tourisme	5 000,00 € 15 000,00 €	25,00 % 75,00 %
TOTAL	20 000,00 €	TOTAL	20 000,00 €	100,00 %

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 25 janvier 2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

